LA VIE PRIVÉE A AVIGNON DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XV° SIÈCLE

PAR

RENÉ GIRARD

INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LE CADRE DE LA VIE PRIVÉE

CHAPITRE PREMIER

LA MAISON.

Les maisons de pierre. — Malgré les destructions, il subsiste encore quelques maisons de la fin du Moyen Age (Petit-Palais, maison Baroncelli, maison rue des Teinturiers, etc.). Dans de nombreuses rues, on trouve encore des façades de la fin du Moyen Age. Nous sommes, d'autre part, renseignés par des documents sur d'importantes maisons gothiques défigurées ou disparues, comme la maison du Roi achetée en 1476 et embellie par le roi René.

Les maisons de bois. — Les maisons de bois n'ont disparu qu'au xixe siècle. On peut encore en voir une à l'angle de la rue des Marchands et de la rue des Fourbisseurs. Quelques documents, surtout des prix faits, fournissent des renseignements sur les maisons de bois. La construction, matériaux et procédés. — Les pierres étaient fournies par les carrières de Villeneuve et des Angles. Caromb fournissait les « bars » ou dalles, moins spongieux pour les couvertures. La carrière du Rocher-des-Doms donnait la pierraille. La chaux, le plâtre, les tuiles et les briques venaient aussi des environs. C'est parfois le client qui fournissait les matériaux. Les bois de construction venaient du Dauphiné par le Rhône. — Les maisons avaient généralement deux étages, jusqu'à quatre dans le quartier de la Juiverie. Les murs étaient épais, parfois composés de deux parements de « buget » ou pierre de taille, l'intervalle étant rempli de « posture » ou débris grossiers. Des arcs traversaient les rues et une partie des appartements se trouvait ainsi au-dessus de la voie publique.

Distribution générale des appartements. — Les dimensions et dispositions intérieures variaient. La plus grande maison était le Petit-Palais avec cour entourée de portiques, cuisine, offices, etc., au rez-de-chaussée; au premier, il y avait diverses salles, un deambulatorium, la chambre et l'étude de l'évêque, la chapelle, des chambres; au deuxième étage habitaient les gens de service. Nous pouvons reconstituer l'intérieur des Baroncelli, de Jean de Mareuil, évêque d'Uzès, de noble Briande de Sade, de Barthélemy Laurent, bourgeois d'Avignon, ainsi que des maisons plus réduites de marchands et d'artisans. - La cuisine est généralement au rez-de-chaussée et voûtée; elle est souvent accompagnée d'autres pièces de service, la dépense, la farinière, etc. Il n'y a des caves (crote) que dans la partie haute de la ville à l'abri des inondations. Les boutiques sont au rez-de-chaussée. — L'aula est au premier étage avec comme dépendance une garde-robe et un studium. Il y avait parfois une chambre de parement, une chapelle, etc.

Décoration et aménagements intérieurs. — Au premier étage, les plasonds de bois sont souvent décorés, comme dans la maison du roi René. Les lambris sont rares ; les carreaux sont mal connus ; on trouve peut-être déjà les malons

en simple brique vernissée du vieil Avignon actuel. — La façade est parfois renforcée de piliers, la porte est souvent ornée de sculptures ou munie de ferronneries (collection Biret au Musée Calvet). Les fenêtres sont à croisée avec un châssis muni de toile cirée ou de verre. — Tous les prix faits concernent des escaliers à vis. Préaux et, au-dessus, galeries sont aménagés sur la cour; les latrines étaient rares. — Il y avait soit une toiture débordante, soit un crénelage, car les nobles voulaient que leur demeure garde l'aspect d'une forteresse. — Beaucoup de maisons possédaient un jardin et, à la périphérie, l'aspect des demeures était déjà semi-rural.

CHAPITRE II

LE MOBILIER.

Gros meuble. - Les meubles sont sévères, en noyer ou en sapin, rarement en chêne. - Les principaux meubles d'applique et de resserre sont le dressoir, le buffet et l'armoire, souvent synonymes. L'écuellier (escudelier) reçoit la vaisselle. Au ratelier, on suspend les ustensiles. - Élément principal du mobilier, les caisses et les coffres servent à tous les usages et sont souvent décorés. Les coffrets peuvent être à anneaux pour se fixer à l'arçon de la selle (bougette). Il y a aussi les boîtes à pharmacie ou à épices et des massapans renfermant épices et dragées. — Le banc est le siège le plus courant ; le banc tornis a un dossier mobile ; l'archibanc est un long coffre à dossier. Les escabeaux, parfois articulés, et les selles sont plus fréquents que les chaires, objets de luxe, sauf la chaire percée. - Les tables sont généralement à tréteaux. Il y a aussi des tables à pieds fixes, des tables à pain, table de jeu, pupitres, etc. - Le lit se trouve parfois dans des endroits inattendus. Sur la lichere (bois de lit) se placent paillasse, couette, coutrepointe, etc., le tout entouré de courtines. - Les linceuls ou draps de lit sont le plus souvent en chanvre. En bordure des nappes (toalhes) se plaçaient les longières, mais les serviettes les remplacent bientôt.

Accessoires des meubles. — Le luminaire : les candélabres à chandelles ou à torches (torchier), le calel à huile. - Les tableaux à sujet presque toujours religieux sont rares, ainsi que les tapisseries très chères et les tapis de Chypre, d'Espagne ou de Turquie. - Bénitier, écritoire, miroir, chaufferette, etc. - Le couvert de la table : plats, aiguières, salières, huiliers, assiettes, etc. - La cuisine se confond parfois avec l'aula; elle comprend un mobilier spécial et une cheminée garnie de divers accessoires. - Les ustensiles de cuisine : les casseroles (casseta, cassola), la poêle (sartago ou sartan), les oulles, etc. - La farinière, mot qui désigne aussi le coffre à farine, est garnie du blutoir et de la pastière pour la fabrication du pain. - Dans le tinel ou cellier, on groupe les tines ou cuves à divers usages, dont la tina balnatoria. - Armes et outils : épées, hallebardes, surtout arbalète, et nombreux outils de jardinage.

DEUXIÈME PARTIE LA VIE PRIVÉE

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE.

Les enfants. — D'une manière générale, la naissance de l'enfant est souhaitée et on administrait des remèdes aux femmes stériles. Les familles nombreuses étaient fréquentes et encore les chiffres fournis par les testaments ne tiennent compte que des vivants. Élever une famille était une lourde charge. — Ce n'est pas le médecin qui s'occupait de l'accouchement, mais des sages-femmes. La gésine était la suite des couches et donnait lieu à de nombreuses réunions mondaines. Généralement la mère, dans les milieux riches, n'allaitait pas elle-même. — Le baptême était une fête très

importante, soumise à des règlements somptuaires. — Les enfants naturels étaient nombreux et rarement tenus à l'écart, surtout s'ils étaient reconnus. Ils pouvaient être légitimés par les comtes palatins; s'ils étaient abandonnés, ils devenaient des « enfants de la ville ». — On a voulu voir dans la donation d'enfants une forme de l'adoption. Le plus souvent, c'est un placement plus ou moins charitable ou un moyen de se débarrasser de l'enfant.

L'éducation. — Bien qu'affaiblie, la famille est encore organisée fortement. Le fils aîné, même majeur, reste soumis au père, tant qu'il demeure dans la maison paternelle. — Les écoles étaient rares et élémentaires. Dans la seconde moitié du xve siècle, un enseignement plus complet est institué. L'université fondée en 1303 était en plein déclin. — L'apprentissage retient une grande partie de la population. L'apprenti débute très jeune, ne reçoit pas de salaire et souvent paye le maître. — Le choix d'une carrière était relativement facile, puisque les métiers restent à peu près libres à Avignon.

CHAPITRE II

LE MARIAGE.

Les fiançailles et le contrat de mariage. — Les fiançailles peuvent se conclure très jeunes ; elles constituent un engagement solennel qui sera constaté dans le contrat de mariage. Celui-ci contient l'indication de la dot de la femme ou verquiera. Il prévoit sa restitution en cas de décès de la femme et, en cas de décès du mari, un augment qui revient à sa femme. Souvent il prévoit un contre-augment pour le mari, si la femme meurt la première. Les filles sans dot ne se mariaient pas aisément et étaient souvent l'objet de donations charitables.

Le mariage. — Le mariage est parfois très précoce, mais le plus souvent vers vingt ans pour les femmes. Les dispenses pour parenté ou affinité s'obtenaient aisément, mais les mariages clandestins étaient sanctionnés. Les cadeaux de noce étaient surtout la garlande ou fronteria (diadème), des vêtements, des bijoux, des fourrures. Il n'y avait pas de costume spécial. Le Rituel d'Eudes Monnoyer décrit la cérémonie : échange des consentements, dation des corps, tradition de l'anneau, subarratio et bénédiction si les époux n'ont jamais été mariés. Le cortège se déroulait, précédé de musiciens, et le repas de noces était l'objet de grandes dépenses. La consommation du mariage était souvent constatée par un acte notarié. — Les secondes noces sont très fréquentes, quoique l'objet de charivaris interdits à plusieurs reprises sans aucun succès. — La littérature médiévale est presque inexistante à Avignon. Néanmoins, on peut citer une pièce sur le mariage dont le prologue au moins est d'inspiration locale et sans doute de l'acteur Jacme Oliou: farce à quatre personnages, le Fol, le Mari, la Femme et le Curé. — Les minutes de notaires se font l'écho de querelles de ménage plus ou moins tragiques, d'abandon du domicile conjugal par le mari, d'adultères, de relations coupables entre clercs et personnes mariées.

CHAPITRE III

LES TESTAMENTS ET FUNÉRAILLES.

Les testaments. — Fréquence des testaments au Moyen Age. Ce sont les actes les plus nombreux dans les registres notariaux. Testaments olographes ou nuncupatifs. — L'élection de sépulture figurait en tête du testament. Les grandes familles ont leur tombeau dans des chapelles construites par elles dans les églises. Les gens aisés y ont un caveau; seuls les pauvres doivent se contenter du cimetière. — Les legs étaient nombreux et variés, en faveur d'églises ou de couvents, de confréries ou de l'œuvre du Pont Saint-Bénézet, des pauvres, des filles à marier, « des pouvres escolliers », du confesseur du testateur ou de son médecin, etc. Le testateur déclare vouloir s'acquitter de ses dettes. —

La veuve reprend sa dot, ses affaires personnelles, plus l'augment et parfois un legs. La tutelle et le sort des enfants sont réglés par le testateur. Les filles mariées et dotées n'ont droit à rien, les autres reçoivent leur dot. Les enfants naturels et les maîtresses ne sont pas oubliés. — L'aîné ou tous les enfants sont institués héritiers. Ils peuvent être déshérités. S'il n'y a pas d'héritier naturel, une institution publique ou les pauvres peuvent hériter. — Les exécuteurs testamentaires étaient souvent gratifiés d'un petit legs.

Funérailles. — Le corps était habillé, placé sur un lit recouvert d'un drap noir à grande croix blanche. Il était veillé. Des invitations étaient lancées par des courriers pour les obsèques, qui avaient lieu généralement au coucher du soleil. - Les cloches sonnaient, le cortège gagnait l'église, le mort étant porté sur un brancard, le visage découvert, coutume abolie seulement sous le Second Empire. L'office était une messe chantée (cantar). — L'inhumation avait lieu après la cérémonie, sous l'autorité du curé. Le plus souvent le mort était dans un suaire; il est rarement fait mention d'un cercueil. Les obsèques se terminaient par un repas. — Le deuil se portait en noir. Pendant la neuvaine, on célébrait des messes et à la fin un cantar. L'anniversaire n'était pas célébré avec moins de pompe. Beaucoup de testateurs exigeaient la célébration de messes très nombreuses. - De grandes cérémonies funèbres avaient lieu à l'occasion des décès pontificaux ou de celui du roi de France.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES
PHOTOGRAPHIES

190210

u d. - Polisis, St. Shoden

Jan J. Brown H.